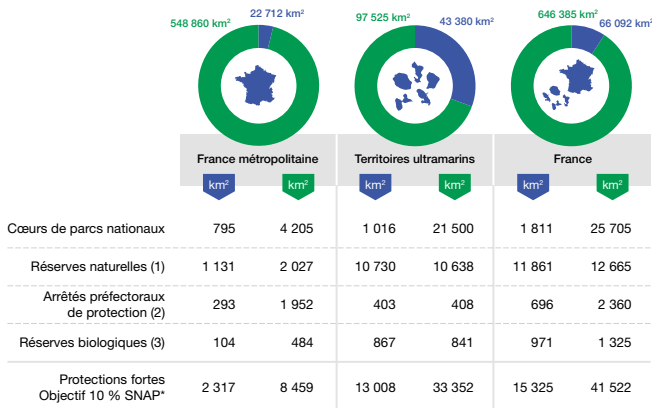


Espaces protégés : protections fortes terrestres

COMPARAISON DE LA PART DES PROTECTIONS FORTES TERRESTRES ENTRE LES TERRITOIRES EN 2023



xx km² superficie des communes littorales

xx km² superficie de l'espace terrestre (y compris les communes littorales)



Superficie de l'espace protégé dans les communes littorales



Superficie de l'espace protégé dans l'ensemble du domaine terrestre

* Stratégie nationale pour les aires protégées.

(1) nationales, régionales, de Corse.

(2) de biotope, de géotope, d'habitats naturels.

(3) intégrales et dirigées.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et TAAF).

Source : Patrinat, INPN, octobre 2023. Traitements : SDES, 2023

Adoptée le 12 janvier 2021, la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) vise à doter la France d'un réseau cohérent d'aires protégées terrestres et marines couvrant d'ici 2030 au moins 30 % de l'ensemble du territoire national et de l'espace maritime français, dont au moins 10 % en protection forte.

Au sens de la SNAP, les réserves naturelles, les cœurs de parcs nationaux, les arrêtés de protection (de biotopes, géotopes ou habitats naturels), ainsi que les réserves biologiques, sont reconnus comme protection forte terrestre.

En octobre 2023, les protections fortes terrestres couvrent 41 522 km² du territoire national (soit 6,4 % de taux de protection⁵). Plus d'un tiers de ces protections sont situées dans les communes littorales (15 325 km² soit 23 % de leur surface totale) : 2 317 km² sur le littoral métropolitain (soit une couverture de 10,2 %), 5 166 km² dans les DROM (soit 14,6 % de la surface des communes littorales) et 7 842 km² dans les collectivités d'outre-mer (soit 96,1 % de taux de protection).

Sur le littoral métropolitain, 67 % des protections fortes se trouvent sur la façade Méditerranée. Ainsi, 17,3 % de la surface des communes littorales méditerranéennes est couverte par un dispositif de protection forte contre 6,8 % sur la façade Sud-Atlantique, 6 % en Manche Est-Mer du Nord et 2,1 % en Nord Atlantique-Manche Ouest.

Sur le littoral ultramarin⁶, le taux de couverture des protections fortes est de 29,6 %. Deux territoires se distinguent : le littoral réunionnais couvert à près de la moitié par un dispositif de protection forte (soit 996 km²), avec un cœur de parc national, dix réserves biologiques, trois aires de protection de biotope et deux réserves naturelles, et les TAAF (hors district de la Terre-Adélie et Îles Éparses) entièrement couvertes par un dispositif de protection forte terrestre (soit 7 690 km²), avec la deuxième plus grande réserve naturelle au monde.

⁵ France métropolitaine, DROM et COM, hors territoires du Pacifique Sud.

⁶ Hors territoires du Pacifique Sud.